Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240402-2024_04_57-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-57 Séance du 02 avril 2024

Objet : : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les AJT Ménestrels ACBM »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
28	3	2

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FONT-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Philippe BERTHOMIEU procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à Jennifer OBID, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Ali OUATIZERGA

Secrétaire de séance : Raymond MASSE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240402-2024_04_57-DE

Objet : : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les AJT Ménestrels ACBM »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association «les AJT Ménestrels ACBM », organise le dernier vendredi de chaque mois, des soirées poétiques, ou théâtrales, à la maison Laure-Pailhon ou dans les EHPAD de Bagnols-sur-Cèze ou des villages environnants,

Considérant que ces moments culturels de partage dispensés gracieusement, ont pour but de promouvoir le théâtre et d'offrir des moments culturels vers des publics différents et de promouvoir le lien transgénérationnel au plus près des plus âgés, dans les EHPAD et les jeunes de l'association,

Considérant la demande du président de l'association, en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais liés à ces actions, liés à l'imprimerie de supports divers, de costumes et accessoires et à la fabrication de décors,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « les AJT Ménestrels ACBM »,
- de prélever cette somme sur le compte « 0404-65748-0242 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

 Le Maire Jean-Yves CHAPELET

